

Le 10 Juillet 2015

COMPTE-RENDU REUNION DRCPN CARTE DE TRANSPORT

Le 9 juillet 2015, **SYNERGIE-OFFICIERS** et l'ensemble des organisations syndicales étaient conviées par Madame KIRRY, DRCPN, à une réunion d'information sur «l'évolution du dispositif d'attribution des cartes de circulation».



En préambule, Madame la Préfète nous expliquait que la convention passée avec le STIF prenant fin au 31 décembre 2015, une réflexion est en cours par l'administration sur le dispositif à adopter pour la suite. Cette «réunion d'étape» était donc l'occasion de nous soumettre l'ébauche des pistes privilégiées par l'administration.

Madame KIRRY nous exposait rapidement les «contingences» prises en compte dans l'étude du sujet.

Selon elle, le dispositif existant ne dispose d'aucune base légale, et il est d'ailleurs condamné par la Cour des Comptes depuis un rapport rendu en 2011.

En conséquence, le Ministère des Finances n'aurait à ce jour pas envisagé la prise en compte, même partielle, du remboursement de la carte de transport sur son prochain budget.

La DRCPN poursuivait son propos en nous fournissant les chiffres suivants :

A ce jour, 29 324 fonctionnaires bénéficient de la gratuité des transports, sur un territoire comprenant PARIS et les trois départements composant la petite couronne.

Au sein de ce total, 24 850 personnels proviennent de la Préfecture de Police, et 4 980 de la DGPN.

Le coût global de ce dispositif pour l'année 2014 se monte à 24 Millions d'Euros. Le plan triennal qui s'achèvera en fin d'année se sera élevé à 65 Millions d'Euros, sachant que le prix d'une carte de transport à l'année est facturé 746€ pour la couverture des 6 zones.

Très rapidement la DRCPN livrait le chiffre qui selon elle justifiait une refonte du système existant : 70% des bénéficiaires de carte ne l'utilisent pas, ou très peu. Il est à préciser que pour la DRCPN, «très peu» correspond à moins de 80 utilisations par trimestre, ce qui – toutes les organisations présentes l'ont rappelé – peut tout à fait correspondre à une utilisation régulière faite par un fonctionnaire astreint à un régime cyclique.

Au final, le nombre de personnels n'utilisant pas du tout le pass Navigo serait de 3 000, chiffre fourni par le STIF.

Dès lors, les propositions de l'administration étaient de deux ordres :

Dans un premier temps, se basant sur le décret 2010-676 du 21 juin 2010, la DRCPN proposait **une prise en compte par l'employeur et pour tous les personnels de Police, de 50% du prix du Pass Navigo, sous réserve de présentation de justificatifs.**

Madame KIRRY développait ensuite une seconde idée, à savoir **le maintien de la gratuité totale de la carte de circulation pour une catégorie bien ciblée de fonctionnaires, ceux répondant aux trois critères suivants : appartenir à un corps actif de la Police Nationale, être affecté dans un service actif territorial situé sur PARIS et la petite couronne, et occuper un emploi opérationnel.** A charge pour les chefs de service de recenser les bénéficiaires, dont seraient de fait exclus les personnels administratifs ou les actifs de la Police Nationale versés dans un service dit «administratif» (moniteur APP, voire bien davantage selon la notion prise en compte «d'emploi opérationnel»).

Cette proposition trouvait sa base légale, selon la DRCPN, dans le décret 2006-781 du 3 juillet 2006.

Madame KIRRY ne manquait pas de préciser que tout ceci n'avait évidemment pas pour but de générer des économies, mais seulement de donner une base légale au dispositif. D'ailleurs, elle indiquait avoir d'ores et déjà engagé des négociations afin que le fruit des économies à venir, si son projet était validé, permette un «retour sur effort catégoriel».

SYNERGIE-OFFICIERS rappelait à la DRCPN l'obligation statutaire pour tous les Policiers d'intervenir en cas de constatation d'un crime ou délit, partout et notamment dans les transports en commun, ce qui les transforme de fait en véritables auxiliaires de sécurité, et ce à titre totalement gratuit ! Cela sans même parler du service quotidien rendu à la RATP, par tous les policiers affectés à la sécurisation des réseaux ferrés de l'ILE-DE-FRANCE (1 200 fonctionnaires) !

SYNERGIE-OFFICIERS insistait sur les dispositions du RGEPN au terme duquel les Policiers sont considérés en service dès leur départ du domicile et jusqu'à leur retour.

Nous demandons à l'Administration de nous fournir les chiffres des interventions de nos collègues dans les transports en commun dans ce cadre ainsi que le nombre de blessés.

En outre, SYNERGIE-OFFICIERS rappelait que le coût de la carte de transport devait être mis en perspective avec les avantages dont bénéficient aujourd'hui les Gendarmes, à savoir la réduction SNCF de 75% pour eux et leur famille, ce qui représente un budget de 53 Millions d'Euros !

Sur la base des chiffres communiqués par la Directrice, relatifs aux statistiques d'utilisation de la carte de transport fournis par le STIF, il était proposé qu'une facturation indexée sur le nombre réel de passages enregistrés soit désormais soumise à l'Etat, ce qui aurait pour avantage d'éviter le gaspi.

La DRCPN rétorquait qu'il était impossible pour le STIF d'enregistrer tous les passages de cartes de transport, ce qui était en contradiction avec la précision des chiffres initialement fournis.

SYNERGIE-OFFICIERS en profitait pour rappeler que le STIF, soi-disant si exigeant avec notre administration, concède pas moins de 75% de réduction aux bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat, c'est à dire des individus majoritairement sans droit ni titre sur le territoire national. Cette population représenterait un total de 110 000 personnes selon le Préfet de l'Ile-de-France (cf. article journal Le Monde du 12/03/2015), bien au-delà des 29 000 policiers actuellement bénéficiaires !

Ce n'est pas qu'une question d'argent, c'est aussi une question de valeur en plus de constituer un légitime acquis social dans une région peu attractive.

SYNERGIE-OFFICIERS concluait en insistant sur l'impérieuse nécessité pour la Direction de concentrer ses efforts pour tenter de donner une base légale à la délivrance d'une carte de transport pour **TOUS** les policiers, plutôt que de leur imposer une nouvelle injustice, particulièrement flagrante et inadaptée en cette période où, extrêmement sollicités sur tous les fronts, ils ont brillé par leur abnégation et leur disponibilité.

SYNERGIE-OFFICIERS sera toujours à vos côtés pour défendre vos droits !

Le Bureau National